



Collège Christiane Perceret

8, rue du Lycée - BP 30
21140 Semur-en-Auxois
Tel : 03.80.97.44.81
Fax : 03.80.97.44.85



Election des représentants des parents d'élèves au conseil d'école et au conseil d'administration des établissements publics locaux d'enseignement

Votez, c'est important pour assurer la présence des parents dans les instances des écoles, des collèges et des lycées.

Votez, c'est important pour donner son avis sur la vie des écoles et des établissements (Projet pédagogique, restauration scolaire, règlement intérieur, organisation des rythmes scolaires...).

Parents, votre voix compte

Quand ?

- ❖ Qui peut voter et se présenter ?
- ❖ Quel mode de scrutin ?
- ❖ Combien y a-t-il de parents élus dans les établissements ?
- ❖ Participation
- ❖ Rôle des représentants de parents d'élèves
- ❖ Place des parents dans les conseils de classe

**Le 11
octobre 2013**

❖ Quand ?

Les élections des représentants des parents d'élèves au conseil d'administration du **collège Christiane Perceret de Semur en Auxois** auront lieu cette année le **vendredi 11 octobre 2013 de 08H30 à 12H30**. Le vote par correspondance est possible, de la réception des bulletins de vote au jour du scrutin.

**Les deux
parents votent !**

❖ Qui peut voter et se présenter ?

Depuis septembre 2004, **chaque parent d'un enfant**, quelle que soit sa situation matrimoniale, est électeur, et éligible, à ces élections (sauf certains cas d'inéligibilité).

❖ Quel mode de scrutin ?

Le scrutin est un scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Chaque liste doit comporter au moins deux noms de candidat et, au plus, le double du nombre de sièges à pourvoir. Elles peuvent être présentées par une association affiliée à une fédération ou une union nationale de représentants de parents d'élèves (FCPE, PEEP, UNAAPE), par une association locale de parents d'élèves (déclarée en préfecture sous le régime de la loi du 1^{er} juillet 1901) et également par des parents d'élèves qui ne se sont pas constitués en association.

❖ Combien y a-t-il de parents élus dans les écoles et les établissements ?

Premier degré : il y a autant de représentants de parents d'élèves au conseil d'école que de classes dans l'école (environ 240 000 pour l'ensemble des écoles maternelles et élémentaires).

Second degré : il y a, selon le type de l'établissement et sa taille, 5, 6 ou 7 représentants de parents d'élèves dans chaque conseil d'administration, selon le type de l'établissement et sa taille (environ 48 000 en tout).

❖ Rôle des représentants de parents d'élèves

Les parents d'élèves élus au conseil d'école ou au conseil d'administration d'un établissement du second degré sont membres à part entière de ces instances participatives : ils ont voix délibérative.

Premier degré : le conseil d'école vote le règlement intérieur de l'école et adopte le projet d'école. Il donne son avis et fait des suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes questions intéressant la vie de l'école (intégration des enfants handicapés, activités périscolaires, restauration scolaire, hygiène scolaire, sécurité des enfants), il peut proposer un projet d'organisation du temps scolaire

Second degré : le conseil d'administration est l'organe décisionnel de l'établissement. Il adopte le projet d'établissement, le programme prévisionnel des actions pédagogiques et éducatives, le budget et le règlement intérieur. Il donne son accord sur le programme de l'association sportive, sur les principes du dialogue avec les parents d'élèves. Il délibère sur les questions relatives à l'hygiène, la santé, la sécurité. Il donne son avis sur les principes de choix des manuels et outils pédagogiques, sur la création d'options et de sections, etc..

❖ Place des parents dans les conseils de classe

Dans le second degré, les délégués des parents d'élèves aux conseils de classe sont proposés par les responsables des listes de candidats qui ont obtenu des voix lors des élections, et ils sont désignés par le chef d'établissement compte tenu des résultats de ces élections.